



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan u tipatshimuna

Implication de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh dans le projet de renouvellement de l'exposition permanente sur les Premières Nations au Field Museum de Chicago

En mai dernier, Mashteuiatsh a reçu la visite de deux représentants du Field Museum de Chicago : M^{me} Meranda Owens, chercheuse postdoctorale et M. Ryan Schuessler, développeur d'expositions. La visite avait pour but de faire connaître la culture et la communauté des Pekuakamiulnuatsh afin d'inspirer ces personnes-ressources dans le développement du projet d'exposition. Ils ont fait connaissance avec différents acteurs de la communauté tels que Katakuhimatshta, les équipes de Patrimoine et culture, du Musée amérindien de Mashteuiatsh, de Kamishkak'Arts, du Parc sacré ainsi que des artisans de la communauté. Ils ont également visité le Musée amérindien, le rassemblement printanier aux oiseaux migrateurs à Pehkupessekau et l'Institut culturel cri Aanischaaukamikw à Ouje-Bougoumou. Ils étaient accompagnés de M^{me} Bibiane Courtois de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh qui agit à titre de conseillère (« member of the advisory comity ») pour le Field Museum de Chicago. Pekuakamiulnuatsh Takuhikan félicite d'ailleurs la nomination de M^{me} Courtois à ce titre prestigieux et lui souhaite un bon succès dans la suite de son implication au sein de cet important projet.



Sur la photo : Sandy Raphaël (directrice, Patrimoine et culture), Meranda Owens (chercheuse postdoctorale, Field Museum), Ryan Schuessler (développeur d'expositions, Field Museum), Bibiane Courtois (conseillère, Field Museum), Élizabeth Launière (conseillère, Katakuhimatshta), Clifford Moar (chef de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh), Patrick Courtois (conseiller, Katakuhimatshta), Stacy Bossum (conseiller, Katakuhimatshta) et Mandy Bossum-Launière (conseillère ilnu-aitun mahk nehlueun, Patrimoine et culture).

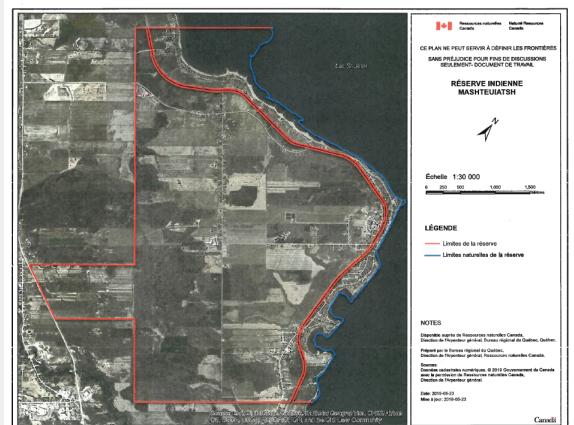
Rappelons que le Field Museum possède une collection de 177 objets provenant des Pekuakamiulnuatsh dont certains étaient exposés dans l'ancienne exposition permanente du Field Museum qui datait de 1952. Ces objets ont été majoritairement récoltés par l'anthropologue américain Frank G. Speck lors de ses visites de la communauté entre 1910 et 1930. Le renouvellement de cette exposition permanente prévue en 2021 permettra une représentation plus sensible et plus moderne des Premières Nations. Si vous avez des questions ou suggestions, vous pouvez joindre la personne attitrée à ce dossier au sein de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, soit M^{me} Mandy Bossum-Launière, conseillère ilnu-aitun mahk nehlueun, au 418 275-5386, poste 1207.

Le territoire de Mashteuiatsh s'est agrandi de 1,05 km²

C'est maintenant chose faite, suite au décret du gouverneur en conseil dans le cadre du processus légal d'ajout aux terres de réserve du gouvernement du Canada, le territoire de Mashteuiatsh compte dorénavant 1,05 km² supplémentaire, faisant passer sa superficie totale à 16,05 km².

Rappelons que, l'automne dernier, une étape importante avait été franchie dans le projet d'agrandissement par l'acte de vente de cinq lots signé avec le gouvernement fédéral, leur conférant le statut de terres fédérales. Il s'agissait de lots acquis de gré à gré il y a quelques années dans le cadre d'une démarche volontaire auprès des précédents propriétaires de Roberval. Avec le décret du gouverneur en conseil en date du 9 mai 2019, les lots sont désormais des terres de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh.

Ce projet d'agrandissement faisait suite à une entente de règlement intervenue en 1999 entre le gouvernement fédéral et Mashteuiatsh concernant des revendications particulières. À cet égard, il est important de préciser que le processus d'ajout aux terres de réserve n'a pas de lien avec la négociation du traité. Il s'agit d'un processus distinct au Canada qui est encadré par une politique fédérale.



Note : En vertu de l'entente de règlement de revendications particulières intitulée « Route 169, Cession de 1869, Cession de 1895 et Rang IX », la Première Nation dispose d'une possibilité d'ajouter jusqu'à 2 275 acres (9 km²) de terres.

« L'ajout de terre à la réserve de Mashteuiatsh est un événement significatif pour la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh. En favorisant la diversification économique, le développement communautaire et la création d'emplois durables, cet ajout contribuera à la vitalité de la communauté et de la région. »

— L'honorable Carolyn Bennett, M.D., C.P., députée, ministre des Relations Couronne-Autochtones

« Pekuakamiulnuatsh Takuhikan se réjouit de la conclusion de ce processus visant enfin à procurer à Mashteuiatsh un accès direct à la route régionale 169. Il faut se souvenir que le territoire de Mashteuiatsh a connu une réduction importante de sa superficie depuis sa création. Cette possibilité d'ajout aux terres était prévue dans le cadre d'un règlement de revendications particulières intervenu en 1999. Nous tenons à remercier les équipes qui ont travaillé à ce projet important qui permet de désenclaver Mashteuiatsh et de procurer une vitrine sur la route régionale. »

— M. Clifford Moar, chef de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh

« Avec l'agrandissement concrétisé, le projet de route d'accès jusqu'à la route régionale constitue une priorité. La nouvelle voie d'accès permettra de canaliser le transport lourd, ce qui contribuera à accroître la sécurité dans les quartiers à vocation résidentielle. Ainsi que nous l'avons déjà annoncé, cette nouvelle portion de terres sera désignée comme zone industrielle et commerciale. Nous souhaitons contribuer positivement au développement du milieu et générer des retombées bénéfiques pour notre Première Nation et nos voisins. »

— M. Charles-Édouard Verreault, vice-chef aux relations avec les Premières Nations et les gouvernements et conseiller désigné au territoire



Pekuakamiulnuatsh Takuhikan u tipatshimuna

Nouvelle direction Protection de l'enfance et de la jeunesse

Kanikanipit Kauitishakanitau auass kie ussinitshu

La direction Santé et mieux-être collectif souhaite informer la population d'un changement dans l'organisation de ses services. Dans une perspective d'amélioration continue des services et d'autodétermination, Katakuhimatshta a autorisé, le 15 juillet dernier, la création d'un poste de directeur Protection de l'enfance et de la jeunesse, qui sera occupé par M^{me} Isabelle Ouellet. Ce volet faisait auparavant partie de l'unité Santé publique et services généraux.

La protection des enfants et des jeunes Pekuakamiulnuatsh demeure un enjeu primordial pour notre Première Nation. Depuis plus de 30 ans, nous assumons plusieurs responsabilités déléguées par la Direction de la protection de la jeunesse régionale. Au cours des derniers mois, des travaux ont été entrepris afin de réfléchir à des services de protection qui répondront davantage aux besoins des enfants et des jeunes Pekuakamiulnuatsh. La conclusion de ces travaux a amené à formuler les objectifs suivants pour l'avenir des services en protection de la jeunesse à Mashteuatsh :

- Offrir des services de protection de la jeunesse qui mettront au premier plan la culture des Pekuakamiulnuatsh;
- Réduire le nombre de signalements en intervenant plus tôt auprès des familles à risque avant que la sécurité ou le développement d'un enfant ne soit compromis;
- Optimiser la contribution de la famille élargie et de la communauté;
- Diminuer le recours au tribunal en priorisant les approches consensuelles;
- Développer des alternatives au placement en mobilisant davantage la famille élargie.

La création d'un poste de directeur pour la protection de l'enfance et de la jeunesse permettra assurément de mettre en place différentes actions menant à des services de protection propres aux Pekuakamiulnuatsh. Cette décision s'inscrit dans la volonté organisationnelle de s'assurer de la prestation de services culturellement pertinents.

Famille d'accueil de proximité

La direction Santé et mieux-être collectif a entrepris des travaux visant à développer son service de protection de l'enfance et de la jeunesse. L'objectif de ces travaux est d'offrir des services en accord avec la culture des Pekuakamiulnuatsh et de tout mettre en œuvre pour que nos enfants demeurent dans la communauté. Pour y arriver, nous avons besoin de vous.

Les récentes modifications à la Loi sur la protection de la jeunesse viennent réaffirmer l'importance de préserver l'identité culturelle d'un enfant des Premières Nations lorsque celui-ci doit être retiré de sa famille. À cet effet, les décisions prises doivent tendre à confier l'enfant à un membre de la famille élargie, de la communauté ou de la Première Nation.

Nous sommes actuellement à la recherche de personnes qui souhaitent s'impliquer en assumant la garde d'un enfant ou d'un adolescent, en attendant que celui-ci puisse réintégrer sa famille.

Si vous acceptez de venir en aide à un enfant, vous serez considéré comme postulant famille d'accueil de proximité et recevrez un soutien financier le temps de votre évaluation. Par la suite, une aide financière vous sera accordée mensuellement. Vous aurez les mêmes obligations qu'une famille d'accueil régulière, mais votre engagement se limitera à l'enfant qui vous aura été confié.

Pour plus d'information, vous pouvez communiquer avec l'équipe au 418 275-5386, poste 1369.

Présentation sur les états financiers 2018-2019

Les Pekuakamiulnuatsh sont invités à une présentation sur les états financiers 2018-2019.

Date : MERCREDI 28 AOÛT 2019

Heure : 18 h 30

Endroit : Pavillon des arts et des traditions du site Uashassihtsh, 1514, rue Ouiatchouan



Nous vous rappelons que des exemplaires du *Peikupipun takuhimatsheuan : Rapport annuel du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019* sont disponibles à la réception de Takuhikanitshuap, l'édifice principal de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan, 1671, rue Ouiatchouan, à Mashteuatsh. Le document peut également être consulté en ligne sur le site Web www.mashteuatsh.ca.

Nika miluelihtenan tshe uapamitash nite tshe nitshishkatunanutsh! Bienvenue à tous!

À surveiller

- 28 août : Présentation sur les états financiers 2018-2019;
- 30 septembre : Date limite pour le paiement des services publics.